



Négociations fournisseurs distributeurs : La nécessaire réforme de la PAC et de la représentativité

La question de la formation des prix est aujourd'hui au centre du conflit des producteurs de lait. Et à cette occasion, certains syndicats mettent en cause les marges pratiquées par les distributeurs. Il est vrai que la loi de modernisation de l'Economie (LME) donne à la grande distribution, "un pouvoir de négociation encore plus grand" qui pèse sur les prix payés aux producteurs, sans résoudre le problème de la position dominante des distributeurs, alors qu'elle avait notamment pour objet de rendre plus libre la négociabilité entre fournisseurs et distributeurs. En février dernier, le député Jean-Paul Charié, rapporteur de la LME, président la Commission d'examen des pratiques commerciales, accusait ainsi la centrale d'achats de Leclerc d'"imposer à ses fournisseurs, un contrat type garantissant à l'enseigne Leclerc une marge de 25% quel que soit son prix de revente consommateur aligné sur le concurrent le moins cher". Elle impose donc souvent la vente à perte à ses fournisseurs en garantissant ses propres marges et en sacrifiant toute la chaîne amont d'approvisionnement. Sans autre alternative...

Le Cerf propose depuis plusieurs années de mettre fin à l'abus de position dominante des cinq centrales d'achats françaises qui ferment l'accès des produits au marché et faussent la concurrence. Il n'y a d'autre choix que de réintroduire cette concurrence à l'entrée des magasins au bénéfice du consommateur : il suffit pour cela de supprimer l'exclusivité commerciale qui lie les réseaux de distribution aux centrales d'achats, pour favoriser l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs, comme cela a été fait dans de nombreux autres secteurs (RSF et SNCF, RTE et EDF, les télécoms). Cette solution permettrait ainsi de redonner des marges de négociations aux fournisseurs, avec une véritable répartition de la valeur tout au long de la chaîne de création. La France attendra-t-elle d'être interpellée par la Commission européenne, comme ce fut le cas pour l'urbanisme commercial, avant de se saisir de cette question ?

Cependant, le mécontentement des producteurs de lait dépasse largement le cadre des marges pratiquées par les distributeurs. Ainsi, la Coordination rurale (CR), syndicat agricole indépendant partenaire du Cerf, dénonce l'accord signé seulement par la FNSEA via la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) qui fixe la tonne de lait à 280 euros : en clair, les producteurs sont contraints de vendre à perte sur la base d'un "accord" syndical... Il est donc étonnant que la FNSEA mobilise aujourd'hui les agriculteurs contre des accords qu'elle a elle-même négociés et signés ! Or, la FNSEA se trouve encore au centre des négociations... De son côté, la Coordination rurale considère que la crise traversée par les producteurs de lait doit être traitée au niveau européen : la CR prône ainsi une nouvelle politique agricole commune fondée sur une meilleure maîtrise des volumes de production et des prix justes et rémunérateurs (400 euros la tonne de lait).

Ainsi, le Cerf espère que les suites de la réunion à Bercy au sujet des modalités d'application de la LME, malgré l'absence organisée de plusieurs acteurs, permettra de pointer les vraies responsabilités et de mettre en lumière les faiblesses d'une loi qui s'est focalisée sur l'implantation de nouveaux distributeurs et a oublié de traiter ceux qui les alimentent. La posture de la FNSEA, à l'origine de cette discussion, ne permettra malheureusement pas, sur le fond, de résoudre la question du prix du lait, qui a déjà conduit à des blocages dommageables.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org